

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1846

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DU HAVRE

Ventes et cessions

404 181 703 RCS Le Havre.

SCI PAILLETTE.

Forme : Société Civile Immobilière.

Capital : 261855.00 EUR.

Adresse : 373, Rue Du Moulin Rosé, 76430 Gommerville.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Suivant acte sous seing privé en date à GOMMERVILLE du 23 juin 2025, La société SCI PAILLETTE société civile immobilière au capital de 261 855 euros, dont le siège social est 373, rue du moulin rosé 76430 GOMMERVILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 404 181 703 RCS LE HAVRE et la société SCI SAINT MARTIN société civile immobilière au capital de 4 500 euros, dont le siège social est 373, rue du moulin rosé 76430 GOMMERVILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 419 631 197 RCS LE HAVRE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SCI PAILLETTE par la société SCI SAINT MARTIN. La société SCI PAILLETTE ferait apport à la société SCI SAINT MARTIN de la totalité de son actif, soit 205 693,69 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 23 558,91 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 182 134,78 euros. la société SCI SAINT MARTIN société civile immobilière au capital de 4 500 euros, dont le siège social est 373, rue du moulin rosé 76430 GOMMERVILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 419 631 197 RCS LE HAVRE, pour rémunérer cet apport, décide d'augmenter son capital d'un montant de 9 015 euros pour le porter de 4 500 euros à 13 515 euros, par la création de 601 parts nouvelles de 15 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société SCI PAILLETTE à raison de 1 part de la société SCI SAINT MARTIN contre 29 parts de la société SCI PAILLETTE. La fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes opérations actives et passives, effectuées par la société SCI PAILLETTE depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SCI SAINT MARTIN. La société SCI PAILLETTE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de la réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2025 au plus tard. Conformément à l'article L.236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce du HAVRE au nom des deux sociétés le 2 juillet 2025..